






Délai	Maladies et événements à déclaration obligatoire	Doit être signalé par	
		Laboratoire	Clinicien (maladie clinique)
<p><b>Verbalement, dans un délai d'une heure</b></p> <p> <b>Santé Publique - Région 2</b> Durant les heures de travail : 506-658-5188 Après les heures de travail : 506-658-2764</p> <p><b>ET</b></p> <p><b>Par écrit, avant la fin du prochain jour ouvrable</b></p> <p> <b>Santé Publique - Région 2</b> Services de santé publique Case postale 93 Saint John, (N.-B.) E2L 3X1 Télé. : 506-643-7894</p>	Botulisme	✓	✓
	Charbon (anthrax)	✓	✓
	Choléra	✓	✓
	Diphthérie	✓	✓
	Fièvre jaune	✓	✓
	Fièvre virale hémorragique	✓	✓
	Grappes de cas d'une maladie que l'on croit d'origine alimentaire, hydrique ou entérique	✓	✓
	Grappes de cas d'une maladie sévère ou atypique que l'on croit d'origine respiratoire	✓	✓
	Grappes inhabituelles de cas d'une maladie à déclaration obligatoire suspecte	✓	✓
	Influenza causée par un nouveau sous-type	✓	
	Méningococcie (invasive)	✓	✓
	Peste	✓	✓
	Poliomyélite causée par un poliovirus sauvage	✓	✓
	Rougeole	✓	✓
	Syndrome respiratoire aigu sévère	✓	✓
Variole	✓	✓	
<p><b>Verbalement, dans un délai de 24 heures</b></p> <p> <b>Santé Publique - Région 2</b> Durant les heures de travail : 506-658-5188 Après les heures de travail : 506-658-2764</p> <p><b>ET</b></p> <p><b>Par écrit, dans un délai de sept jours</b></p> <p> <b>Santé Publique - Région 2</b> Services de santé publique Case postale 93 Saint John, (N.-B.) E2L 3X1 Télé. : 506-643-7894</p>	Brucellose	✓	✓
	Campylobactériose	✓	
	Coqueluche	✓	✓
	Cryptosporidiose	✓	
	Cyclospore	✓	
	Espèces de vibrio pathogènes pour les humains (autres que le choléra)	✓	
	Exposition à un animal présumé enragé		✓
	Fièvre Q	✓	✓
	Giardiase	✓	
	Hépatite A	✓	✓
	Hépatite B	✓	
	Hépatite E	✓	
	Infection à Escherichia coli (producteur de vérotoxine)	✓	✓
	Infection à Haemophilus influenza – tout sérotype (invasive)	✓	✓
	Infection au virus du Nil occidental	✓	✓
	Intoxication alimentaire au Staphylococcus aureus	✓	✓
	Intoxication paralysante par les mollusques		✓
	Légionellose	✓	✓
	Listériose (invasive)	✓	✓
	Maladie inhabituelle conformément à un des critères suivants : - présence de symptômes incompatibles avec un portrait clinique connu; - étiologie connue, mais présence inattendue au Nouveau Brunswick; - étiologie connue, mais manifestation clinique atypique ou inhabituelle; - grappes de cas d'une maladie dont l'étiologie n'est pas connue.	✓	✓
	Oreillons	✓	✓
	Rage	✓	✓
	Rubéole (dont la rubéole congénitale)	✓	✓
	Salmonellose	✓	
	Shigellose	✓	
	Streptococcie du groupe A (invasive)	✓	✓
	Syndrome de Guillain Barré		✓
	Syndrome pulmonaire à hantavirus	✓	✓
Tuberculose (active)	✓	✓	
Tularémie	✓	✓	
Typhoïde	✓	✓	
Varicelle	✓	✓	
Yersiniose	✓		
<p><b>Par écrit, dans un délai de sept jours</b></p> <p> <b>Santé Publique - Région 2</b> Services de santé publique Case postale 93 Saint John, (N.-B.) E2L 3X1 Télé. : 506-643-7894</p>	Borréliose de Lyme	✓	✓
	Chlamydie (génitale)	✓	
	Cytomégalovirus (congénital / néonatal)	✓	✓
	Diarrhée associée au Clostridium difficile	✓	✓
	Effet indésirable d'un vaccin ou d'un autre agent immunisant	✓	✓
	Entérocoques résistants à la vancomycine	✓	
	Gonococcie	✓	
	Hépatite C et G	✓	
	Hépatite (autres formes virales)	✓	✓
	Herpès (congénital/néonatal)	✓	✓
	Infection au virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome de l'immunodéficience acquise	✓	✓
	Influenza (confirmée en laboratoire)	✓	
	Lèpre	✓	✓
	Leptospirose	✓	✓
	Maladie de Creutzfeld-Jacob (classique et variante)		✓
	Paludisme/Malaria	✓	
	Pneumococcie (invasive)	✓	
	Psittacose	✓	✓
	Rickettsiose	✓	
	Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline	✓	
Streptocoque du groupe B (néonatal)	✓	✓	
Syphilis (dont la syphilis congénitale)	✓	✓	
Tétanos	✓	✓	
Toxoplasmose	✓		